

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA REGION

LILLE. 104, Rue de Paris

PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Courrier de Roubaix et Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 9-51

45, rue de la Gare, 45

TOURCOING Téléphone 9-63

3, rue Fidele Lohosq

Directeur: Eug. GUILLAUME

LES PROJETS FINANCIERS DE M. CHÉRON APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

LES TEXTES DÉFINITIFS SERONT SOUMIS AU PROCHAIN CONSEIL, LUNDI MATIN, AVANT D'ÊTRE INCLUS DANS LE PROJET DE DOUZIÈME PROVISoire QUI SERA DÉPOSÉ, MARDI PROCHAIN, A LA CHAMBRE

DES SACRIFICES SERAIENT DEMANDÉS AUX FONCTIONNAIRES, AUX PENSIONNÉS ET ANCIENS COMBATTANTS, AINSI QU'AVX ASSUJETTIS A L'IMPOT SUR LE REVENU ET A L'IMPOT SUR LES SALAIRES

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Au cours de la séance du Conseil des ministres qui s'est tenue hier matin à l'Élysée, M. Henry Chéron a fait adopter à l'unanimité par ses collègues du gouvernement, les propositions qu'il a rédigées en vue de rétablir l'équilibre budgétaire.

Sorti de la réunion, le ministre des Finances a continué à observer la même discrétion que les jours précédents. Ses collègues ont-ils gardé le même mutisme? On peut en douter, si l'on s'en rapporte à certaines indiscrétions répandues dans la soirée et visant les projets financiers préparés et secrètement discutés, dans l'après-midi, par les membres du Conseil des ministres.

Le ministre des Finances, le communiqué officiel l'a annoncé, a chiffré le déficit à 10 milliards 477 millions dont il pense combler 5 milliards 325 millions par des compressions de dépenses et 5 milliards 423 millions au moyen d'aménagements fiscaux.

Les compressions de dépenses

En ce qui concerne les compressions de dépenses, le recou de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans donnerait 750 millions d'économies, la révision des pensions attribuées pour maladies et la suppression de la pension aux veuves remarquées procureraient dans le même ordre d'idées environ 400 millions. L'arrêt du recrutement des fonctionnaires, la suppression du cumul et le double emploi donneraient près de 600 millions; la majoration de 5 % des retraites pour la retraite des fonctionnaires de l'État et des services publics, ainsi qu'une destination identique pour les retraites civiles et militaires, déchargeraient le budget d'environ 1 milliard 500 millions. Enfin, la suppression des subventions à certains offices ou organismes et la réduction des crédits affectés au matériel pour le ministère de la Défense nationale réduiraient encore près de 1 milliard 800 millions.

Les aménagements fiscaux

Pour les aménagements fiscaux, on retiendrait la plupart des suggestions faites par les précédentes commissions de M. Henry Chéron. Revenant donc à l'impôt sur les transports routiers par poids lourds, 800 millions; surtaxe spéciale sur le chiffre d'affaires des sociétés concessionnaires de services publics, 300 millions; augmentation de la taxe sur les cafés, 300 millions; une reprise de la taxe successorale, 200 millions; l'application de l'impôt sur le revenu aux pensions de guerre, 400 millions; la répression des fraudes fiscales serait comptée pour un milliard. Il serait également question de modifier les abattements de base accordés pour le calcul de l'impôt sur le revenu, ainsi que la cédule des traitements et salaires. Certains droits de douane, le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires frappant divers produits et la taxe sur les essences seraient relevés. D'autres taxes seraient également remaniées.

Un seul dégrèvement viserait l'impôt prévu par l'Etat sur les transports par chemins de fer.

On souligne qu'il n'est pas question d'un emprunt. Cette mesure, dans l'esprit du ministre des Finances, ne pourrait pas être lancée avant le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Le Conseil a enfin décidé que l'ensemble des propositions du ministre des Finances ainsi approuvées serait inséré dans le projet de douzième provisoire qui sera déposé mardi sur le bureau de la Chambre des députés et pour lequel la procédure d'urgence sera demandée.

Les grandes lignes du projet du ministre des Finances ont été approuvées mercredi matin, mais elles ne seront arrêtées dans leur texte et leurs modalités définitives qu'au cours d'un Conseil des ministres qui se réunira lundi matin. Pour l'expédition des affaires courantes indépendantes des problèmes financiers, un Conseil de cabinet aura lieu d'ici la fin de la semaine.



M. FOURNIER, sous-gouverneur de la Banque de France, dont le rapport financier a servi de base aux projets de M. Chéron.

Ajoutons que l'idée d'une loterie nationale, mise en avant il y a quelque temps, a fait l'objet de la part de M. Chéron un jugement suivant: « C'est une invention de pays à finances poveres ». Le ministre des Finances déposera mardi prochain la plupart de ses projets sur le bureau de la Chambre des députés, sous forme d'un douzième provisoire. D'ici là, M. Chéron les mettra tout à fait au point et procédera à d'ultimes pourparlers, notamment avec les fonctionnaires et les anciens combattants, sur toutes les questions qui intéressent ces groupements. M. Chéron terra s'ouvrir, par avance, l'ère des difficultés.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. La délibération, commencée à 10 h., s'est prolongée jusqu'à 13 h. 20. M. Henry Chéron, ministre des Finances, a présenté au Conseil l'exposé détaillé de ses projets financiers. Il a demandé au gouvernement de se prononcer sur le rétablissement immédiat de l'équilibre budgétaire sans recours à l'emprunt; l'emprunt ne pouvant être admis dans sa pensée que comme moyen de consolidation de la dette flottante lorsque l'équilibre aura été rétabli. Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette proposition.

M. Henry Chéron a demandé au Conseil de décider que le déficit budgétaire ayant été déterminé par les experts serait couvert à concurrence de 5 milliards 325 millions, par des économies et à concurrence de 5 milliards 423 millions par des aménagements fiscaux. Cette proposition a été également adoptée à l'unanimité.

Le Conseil a enfin décidé que l'ensemble des propositions du ministre des Finances ainsi approuvées serait inséré dans le projet de douzième provisoire qui sera déposé mardi sur le bureau de la Chambre des députés et pour lequel la procédure d'urgence sera demandée.

Les grandes lignes du projet du ministre des Finances ont été approuvées mercredi matin, mais elles ne seront arrêtées dans leur texte et leurs modalités définitives qu'au cours d'un Conseil des ministres qui se réunira lundi matin. Pour l'expédition des affaires courantes indépendantes des problèmes financiers, un Conseil de cabinet aura lieu d'ici la fin de la semaine.

Le déficit des Chemins de fer

L'impôt sur les transports serait diminué mais non le prix des billets ni les tarifs applicables aux marchandises

Dans le rapport du comité des experts, rédigé par M. Fournier, premier sous-gouverneur de la Banque de France, figure un chapitre ayant trait au déficit du fonds commun des réseaux. M. Fournier, reprenant la plupart des arguments qu'il avait fait valoir jadis dans un rapport sur le problème des chemins de fer, et tenant compte des difficultés économiques actuelles, se déclare partisan d'une diminution du taux de l'impôt sur les transports.

On sait que lors du redressement financier de 1926, cet impôt d'Etat avait été porté à 10 % pour les marchandises et à 32 1/2 % pour les voyageurs. Cet impôt serait diminué d'un quart. Ainsi sur les 2 milliards que l'Etat perçoit, une remise de 500 millions serait faite non pas aux usagers, mais aux réseaux. Le prix des transports ne serait donc pas abaissé du fait de cette mesure, si elle était approuvée par le Parlement, mais son application contribuerait à réduire d'autant le déficit toujours croissant des chemins de fer.

LES AGENTS DES P. T. T. PROTESTENT CONTRE TOUTE ATTEINTE A LEURS DROITS

Le bureau de la Fédération postale confédérée a réuni d'urgence la commission exécutive de la Fédération pour lui faire part de son information sur les dispositions du gouvernement à l'endroit des traitements des fonctionnaires. Ayant eu cette information, la commission exécutive a approuvé la convocation urgente du Conseil national. La C. N. de la Fédération postale renouvelle ses déclarations antérieures de défendre avec la dernière énergie les traitements et les indemnités d'un personnel qui a subi par avance les plus lourds sacrifices.

LES ACTES DE BANDITISME DANS NOTRE REGION

On a arrêté les agresseurs présumés du vieux fermier de Mouchin

ILS ONT ÉTÉ ÉCROUÉS A LA PRISON DE LOOS L'ÉTAT DE LA MALHEUREUSE VICTIME S'EST AGGRAVÉ

Les faits sont récents. M. J.-B. Leturoq, âgé de 71 ans, vaquait lundi matin, vers six heures, dans sa ferme, à ses occupations quotidiennes lorsqu'il fut assailli par deux individus qui l'assommèrent, le réduisant à l'impuissance et, tandis que l'un d'eux faisait le guet auprès de la victime, l'autre s'empara d'une somme de 8.500 francs renfermés dans un coffre placé dans une armoire de la chambre du vieillard.

Le gendarme de Cyoing, chargé de l'enquête, a déjà arrêté à un résultat positif en opérant l'arrestation de deux hommes présumés coupables de cette lâche agression.



A GAUCHA. Le maréchal des logis M. Cocu, recevant des traces de pas le long de la halle qui entoure la pâture - A DROITE: Les deux agresseurs, Victor HENNO et Charles DOUCE, après leur arrestation.

Le père Leturoq, qui n'avait cessé de dans son lit, hier, on constata que son bras droit était paralysé. Il souffre de contusions multiples et, dans la matinée, il délirait. Son état inquiète fort son entourage, qui lui prodigue ses meilleurs soins diligents.

Dans le village Lorsque le maréchal des logis de la gendarmerie de Cyoing, M. Cocu, commença, lundi, son enquête, il ne s'attarda pas à rechercher hors du village. Les circonstances de l'agression prouvaient surabondamment que les agresseurs connaissaient parfaitement les allées de la ferme et les habitudes du malheureux septuagénaire.

Les époux Henno suivirent l'enquêteur lorsqu'il se mit à interroger les habitants du village. L'enquêteur ne dura pas moins de deux heures. Plusieurs contradictions furent relevées dans les déclarations de l'homme et de la femme. Confronté avec le père Leturoq, celui-ci reconnut l'homme et ses vêtements. Ils ne furent pas d'accord sur l'heure de leur entrevue nocturne. Autre charge accablante: le domicile de Henno on a trouvé une somme de 1.500 francs en billets de 100 francs, alors qu'il déclarait ne posséder que 650 francs.

Des traces de pas dans la pâture

Et puis les langues commencent à se déchaîner au village. Les enquêteurs ont appris d'étranges précisions qui s'ajoutent aux charges relevées contre les présumés coupables. Il s'agit de Henno Victor, journalier, né le 17 décembre 1899 à Nomain. Sa taille est de 1 m 74 et correspond au signalement fourni par la victime. Le complice est Charles Douce (surnom: le 66), journalier, né le 18 août 1894 à Rocourt (Ardennes).

Ces deux individus ont passé la nuit de mardi à la gendarmerie de Cyoing et, déférés hier matin au Parquet de Lille, ont été écroués à la prison de Loos, après avoir été interrogés par M. Thernes, juge d'instruction, et malgré leurs dénégations. — FRED.

On connaît l'assassin de la septuagénaire DE BEUVRY-LEZ-BÉTHUNE

DEUX DE SES COMPAGNONS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS QUANT A LUI, IL EST ENCORE RECHERCHÉ

Depuis dimanche, les policiers et gendarmes poursuivaient avec une très grande activité leur enquête afin de découvrir les traces de l'assassin, qui dimanche matin, pénétra par effraction dans une maison isolée au hameau du Hamel, territoire de Beuvry et massacra la vieille Mme Vve Dubois. C'est lui qui fut aperçu par l'homme et Lemaire furent appréhendés, le premier par les gendarmes de Cambrai, l'autre, par ceux de Béthune.

L'assassin est connu

En effet, les enquêteurs de la police mobile aidés des gendarmes de Béthune et de Cambrai, après avoir recueilli certains indices, purent identifier l'auteur du crime de Beuvry. Ce serait un nommé, Alphonse-Léonard Lemaire, né à Béthune le 19 juillet 1874, actuellement sans emploi et sans domicile connu. Cet individu fut condamné le 14 décembre 1892 à 6 mois de prison pour vol de Béthune; le 6 juin 1915, à 25 francs d'amende pour abus de confiance; le 26 avril 1930, à 3 mois et 1 jour, à Roanne, pour vol et le 2 octobre 1928, à 1 mois de prison, pour vol à Béthune. Part de chez sa sœur, 33, rue de Lille à Béthune, dimanche 8 janvier et depuis

se diriger vers Essars pour chercher du travail. Lemaire, revint d'Essars vers 11 heures, rencontra des camarades, les nommés Lhomme et un homonyme du coupable, Lemaire, des « clochards » qui rôdent toujours en gare de Béthune et lui remit, chacun 100 francs.

Cela fut connu des gendarmes Lhomme et Lemaire furent appréhendés, le premier par les gendarmes de Cambrai, l'autre, par ceux de Béthune.

Une vareuse tachée de sang

Les enquêteurs savent que l'argent avait été remis à ces individus par Alphonse Lemaire et celui-ci fut également vu dans un café rue de Lille, à Béthune, avant et payant avec un billet de 1.000 francs.

Une perquisition au domicile de sa sœur, 33, rue de Lille, amena la découverte d'une vareuse tachée de sang sous le lit où il avait passé la nuit.

Alphonse Lemaire n'a pu être rejoint et l'on croit qu'il se cache dans quelque coin de la région.

A 10 h., les inspecteurs de la 3e et 4e sont venus au Parquet rendre compte de leur enquête. M. Blanc, juge d'instruction. Leur opinion est faite et selon eux, Alphonse Lemaire est bien l'assassin. Le lot maintenant est de le retrouver. Les policiers s'y emploient.

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT A LILLE

UN EMPLOYÉ DE LA COMPAGNIE DU GAZ A SUC-COMBÉ APRÈS AVOIR ABSORBÉ CE QU'IL CROYAIT ÊTRE DU SULFATE DE MAGNÉSIE ACHETÉ PAR SA SŒUR CHEZ UN PHARMACIEN DE LAMBERSART QUI DIT N'AVOIR COMMIS AUCUNE ERREUR

Une délicieuse et pénible affaire d'empoisonnement vient d'endeuiller une famille ouvrière de Lille.

La victime, croyant absorber du sulfate de magnésie, a trouvé la mort après d'horribles souffrances. L'enquête, dirigée par le Parquet de Lille, n'a pas permis jusqu'à présent d'éclaircir cette mystérieuse affaire. Le pharmacien qui a délivré le produit prétend ne pas s'être trompé.

La science médicale, seule, au moyen d'une autopsie, pourra se prononcer.

Une famille d'ouvriers

M. Maurice Legrand, la vicime, né à Lille, le 13 janvier 1901, était employé à la Compagnie du Gaz, Célbatare, il habitait à Lille, 121, rue Jeanne-Hachette avec son père, Florentin, âgé de 70 ans, et ses deux sœurs Pauline, 19 ans, contrepèsoise, et Berthe, 13 ans, apprentie varouloise.

C'est une pauvre famille d'ouvriers. Le père, Maurice, était le soutien des siens, son père, trop âgé, ne travaillait plus depuis quelques années, sa jeune sœur apprend un métier depuis 15 jours; seule Pauline apporte quelque argent chaque semaine.

D'après les renseignements que nous avons recueillis au cours d'une enquête personnelle, un accord parfait régnait dans cette famille d'honnêtes ouvriers. Tous jouissaient d'une bonne santé malgré le budget précaire qui leur permettait de vivre.

La sœur cadette chargée d'une commission par son frère

Dumaine dernier, Pauline et Berthe se rendirent, ainsi qu'elles le faisaient chaque dimanche, à Lambersart, chez leur sœur, Mme Delourme, qui habite 13, rue Flamant-Reboux.

Avant de partir, Maurice chargea la cadette, Berthe, d'une commission, il s'agissait de lui acheter un paquet de « sel ». Lui resta auprès de son vieux père, à Lille.

Arrivées à Lambersart, les deux sœurs se rendirent en premier lieu chez Mme Delaune, qui tient un salon de coiffure pour dames, au numéro 34 de la rue Flamant-Reboux. Notons ici qu'il s'agit d'une amie chez qui Pauline a l'habitude de se faire coiffer, chaque dimanche.

Tandis que celle-ci se livrait aux soins maternels de la coiffeuse, Berthe se souvint de la commission de son frère et s'enquit du pharmacien de service Mme Delaune lui répondit que, ce dimanche-là, ce devait être M. Vitrant, à l'angle de l'avenue de la Bourgeoisie et de l'avenue de la République.

Elle s'y rendit immédiatement — il était alors onze heures environ — et demanda au pharmacien un paquet de « sel ». Celui-ci donna un produit qui se trouvait dans un sachet Berthe paya deux francs et sortit.

Avant de rejoindre sa sœur Pauline, elle passa dire bonjour à sa sœur aînée, Mme Delourme. En quittant Mme Delourme, Berthe lui demanda du papier pour envelopper le sachet, celui-ci lui paraissant trop mince.

Une nuit tragique

Les deux sœurs regagnèrent ensuite leur domicile. Elles passèrent l'après-midi au cinéma et ne devaient rentrer le soir que vers 21 heures.

Vers 19 h. 30, Maurice, à qui Berthe avait remis le « paquet de sel », prépara la solution de sulfate de magnésie qu'il délaya dans un litre d'eau bouillante, y ajoutant un peu de sucre.

Vers 20 heures, en se couchant, il absorba un premier verre du produit, et un autre quelques heures plus tard.

Lundi matin vers quatre heures, il se réveilla, souffrant d'horribles douleurs l'estomac. Il prit un troisième verre de « purgatif ».

Les douleurs, loin de se calmer, devinrent atroces. Il décida de se rendre, sans plus attendre, à l'hôpital de la Charité, à Lille, où on lui donna les premiers soins que réclamait son état.

Lundi matin, vers dix heures, à la stupéfaction du praticien chargé du malade, il expira après d'horribles souffrances. Le praticien refusa le permis d'inhumation.

L'enquête

M. Baumann, commissaire de l'arrondissement intéressé, fut mis au courant de ces incidents par l'hôpital de la Charité. Il se rendit au domicile du défunt, où il recueillit les déclarations que l'on connaît. Il en avisa immédiatement le Parquet de Lille. M. Glerian, chargé de l'instruction de l'affaire, donna commission rogatoire à M. Morlet, commissaire de police à Lambersart, pour interroger le pharmacien qui avait délivré le produit, et chargea le docteur Vieilledent, médecin légiste de pratiquer l'autopsie de la victime.

Le sachet, la bouteille, qui contenait encore un tiers du produit, et le verre dont s'était servi M. Maurice Legrand furent confisqués et remis au médecin légiste.

L'autopsie

M. le docteur Vieilledent s'est transporté à l'hôpital de la Charité hier, vers seize heures et est sorti vers dix-huit heures. Il a été précédé des viscères de Maurice Legrand et les a transportés dans son laboratoire.

Il ne nous a pas été permis d'obtenir aucune précision sur le résultat de l'autopsie.

L'étude des viscères peut d'ailleurs durer quelques jours. Le médecin légiste ne pourra se prononcer qu'en toute connaissance de cause et à la suite d'un examen minutieux.

Ce que nous dit M. Vitrant

Pour la bonne marche de l'enquête, le plus grand secret a été tenu sur les déclarations faites par le pharmacien, M. Vitrant, au commissaire de police de Lambersart. Nous nous sommes rendu chez M. Vitrant, qui nous a déclaré ce qui suit:

« Je suis pharmacien depuis onze ans, j'ai demandé un paquet de sel à un pharmacien de service Mme Delaune, ainsi que le sulfate de magnésie, qui est communément appelé « purgatif ».

« Contrairement à l'habitude de mes collègues, je ne mets pas en sachet l'avance ce produit, qui m'est cependant fréquemment demandé. Le produit reste constamment dans un bocal. J'y prends le sulfate de magnésie au fur et à mesure qu'on m'en demande et suivant la dose réclamée.

« J'ai agi de la sorte lorsque cette fillette s'est présentée. Je puis vous affirmer qu'il n'y a eu aucune erreur de ma part. Je suis bien certain d'avoir délivré du sulfate de magnésie. »

Attendez les résultats de l'étude des viscères pratiqués par le médecin légiste. Ses conclusions seront celles de l'enquête — C. J.

Lire en deuxième page notre nouveau feuilleton NEMROD & C par Georges OHNET

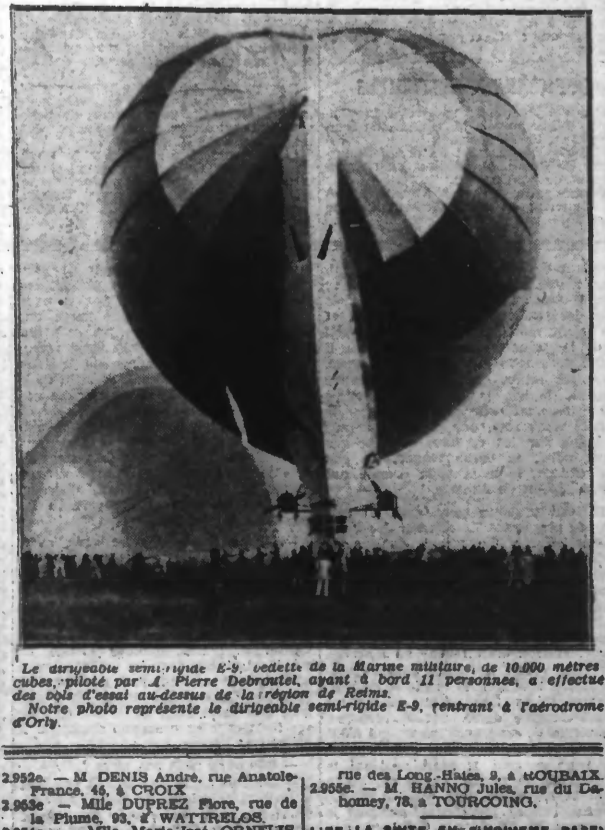
NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

- SUITE - Du 2.932e au 3.426e prix: Un coffret parfumerie dentifrice, valeur 20 francs. 2.932e. - M. BLEYAERT Edmond, rue Monette, à AVELIN. 2.933e. - M. BRUNIN Albert, rue Jeanne-d'Arc, 39, à MARCQ-EN-BARŒUL. 2.934e. - M. PICART Henri, rue Canrobert, 38, à LILLE. 2.935e. - M. VANOOST Augustin, Grand-Rue, 87, à ROUBAIX. 2.936e. - Mme DEBACQ Juliette, avenue de Dunkerque, 729, à LOMME. 2.937e. - Mme DIEUDONNE Jeanne, rue de Libercourt, 85, à CARVIN. 2.938e. - M. HOCHIN Emile, rue des Champs, 42, à WATTRELOS. 2.939e. - M. NYS Jean-Baptiste, rue du Château-d'Or, 8, à WATTRELOS. 2.940e. - Mme VERHAGHE-DEBRI, rue de la Bourgogne, 4, à TOURCOING. 2.941e. - M. BOLEAU Roger, rue de la Galette, 1, à LILLE. 2.942e. - Mme COLIN Marguerite, boulevard de l'Usine, 18, à FIVES-LILLE. 2.943e. - M. CHANTRY Fernand, rue Lantour, à CHERENG. 2.944e. - M. DUPRE Adolphe, rue Henri-Clément, 21, à EMMERIN. 2.945e. - M. CHARLES MESSEAN, rue Jean-Jaures, 23, à ARMENTIÈRES. 2.946e. - M. FARVAQUES Gustave, rue Mirabeau, 58, à CROIX. 2.947e. - M. WAERTEN Gaston, rue Dardin, 82, à HELLEMES. 2.948e. - M. PATI Pierre, boulevard de la Paix, 38, à MONS-EN-BAEUL. 2.949e. - M. LEBRE Pierre, cité des Brûlés, 172, à BULLY-LES-MINES. 2.950e. - M. WATTWOU Léon, rue d'Anvers, 109, à ROUBAIX.

LES ESSAIS DU DIRIGEABLE E-9



Le dirigeable semi-rigide E-9, vedette de la Marine militaire, de 10.000 mètres cubes, piloté par J. Pierre Debrout, ayant à bord 11 personnes, a effectué des vols d'essai au-dessus de la région de Reims. Notre photo représente le dirigeable semi-rigide E-9, rentrant à l'aérodrome d'Orly.

On connaît l'assassin de la septuagénaire DE BEUVRY-LEZ-BÉTHUNE

DEUX DE SES COMPAGNONS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS QUANT A LUI, IL EST ENCORE RECHERCHÉ. Depuis dimanche, les policiers et gendarmes poursuivaient avec une très grande activité leur enquête afin de découvrir les traces de l'assassin, qui dimanche matin, pénétra par effraction dans une maison isolée au hameau du Hamel, territoire de Beuvry et massacra la vieille Mme Vve Dubois. C'est lui qui fut aperçu par l'homme et Lemaire furent appréhendés, le premier par les gendarmes de Cambrai, l'autre, par ceux de Béthune. Les enquêteurs savent que l'argent avait été remis à ces individus par Alphonse Lemaire et celui-ci fut également vu dans un café rue de Lille, à Béthune, avant et payant avec un billet de 1.000 francs. Une perquisition au domicile de sa sœur, 33, rue de Lille, amena la découverte d'une vareuse tachée de sang sous le lit où il avait passé la nuit. Alphonse Lemaire n'a pu être rejoint et l'on croit qu'il se cache dans quelque coin de la région. A 10 h., les inspecteurs de la 3e et 4e sont venus au Parquet rendre compte de leur enquête. M. Blanc, juge d'instruction. Leur opinion est faite et selon eux, Alphonse Lemaire est bien l'assassin. Le lot maintenant est de le retrouver. Les policiers s'y emploient.

LES CONFLITS DE TRAVAIL DANS LA REGION

La grève des dockers de Dunkerque semble toucher à sa fin

L'assemblée générale qui tiendront les grévistes ce matin aura à prendre une décision sur les propositions déjà acceptées par les employeurs



Un groupe de dockers en grève regardant un peloton de gardes mobiles passant devant la Bourse du Travail.

La journée d'hier s'est déroulée sans incidents à Dunkerque. Dans les deux parties en conflit, on s'est réuni et l'on a étudié la situation avec le plus grand soin.

L'attitude des employeurs

Les délégués patronaux et les membres de l'Union Maritime et Commerciale, se sont réunis à 11 heures à l'adresse de la Préfecture. M. Fassinot, de leur assemblée, ont énoncé le désir d'éviter une explication avec les délégués ouvriers afin d'obtenir la garantie que la convention actuelle serait respectée et que le travail ne serait plus arrêté à la fin de la journée.

LES BUREAUX EN DERNIERS PAYS